

MANUTENTION DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

PUBLIC

Les personnels soignants et/ou éducatifs travaillant auprès de personnes dont la mobilité est réduite

OBJECTIFS

- e Identifier les dangers et les risques liés à son activité professionnelle (aux gestes et postures auxquels sont confrontés les participants)
- e Connaître les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- e Adapter les principes de sécurité physique aux différentes situations de travail spécifiques à l'établissement et aux services
- e Utiliser des aides techniques (lève-patient, verticalisateur, lit à hauteur variable, réhausseur, drap de glisse...)

CONTENU

- e Danger, risque, dommage : comment les identifier ?
- e Les TMS, le dos et son fonctionnement (anatomie du corps humain, biomécanique, pathologie)
- e Application des principes de sécurité physique lors de la manutention des personnes à mobilité réduite et des différentes situations de travail rencontrées par les participants (transfert, relever, rehaussement,...)
- e Prise de conscience de la mobilité corporelle (exercices physiques)
- e La prévention au quotidien : le plan de travail, les assises (voiture, bureau, domicile), les sports et autres activités physiques

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- e L'intervention alterne séquences pratiques et théoriques
- e L'acquisition des principes de sécurité physique se réalise lors d'exercices liés aux différentes situations de travail et réalisés entre les participants
- e En fonction des possibilités de la structure d'accueil, les techniques acquises sont appliquées dans les services de chaque participant
- e Un fascicule récapitulatif est remis à chacun des participants

DURÉE

La durée est de **3 jours** : 2 journées initiales + 1 journée de suivi 2 à 4 semaines plus tard

MANUTENTION DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

EFFECTIF

Groupe de 10 à 12 participants maximum

INTERVENANT

La formation est encadrée par un kinésithérapeute formateur, spécialiste de la prévention des problèmes de dos et des troubles musculosquelettiques en secteur sanitaire et médico-social